



SMART TECHNOLOGY  
FOR SMARTER MOBILITY

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 septembre 2022

### Valeo renouvelle son offre de souscription d'actions réservée aux salariés du Groupe

En février 2022, Valeo a présenté son nouveau plan stratégique Move Up, qui positionne le Groupe comme un acteur majeur des grandes transformations de la mobilité durable de demain. Dans le cadre de ce plan, tirant parti de son positionnement sur les marchés de l'électrification et de l'assistance à la conduite, le Groupe ambitionne d'accélérer sa croissance et d'améliorer sa performance financière garantes d'une forte création de valeur, au bénéfice de toutes ses parties prenantes, y compris ses actionnaires.

C'est dans ce contexte que Valeo lance, une nouvelle fois cette année, son offre de souscription d'actions réservée aux salariés du Groupe. Cette opération, proposée à environ 90 000 salariés éligibles à l'offre et déployée dans 20 pays, vise à les associer dans la durée aux résultats et au développement du Groupe. L'augmentation du capital et la livraison des actions Valeo dans le cadre de l'offre devraient intervenir le 17 novembre 2022. Les principales modalités de cette opération sont décrites ci-après.

#### ÉMETTEUR

Valeo, Société européenne au capital de **242 574 781** euros, ayant son siège social au 100 rue de Courcelles – 75017 Paris – France, RCS Paris 552 030 967 (la « Société »)

Cotation : Euronext Paris (France)

Code ISIN : FR0013176526 FR

#### OBJECTIFS DE L'OPÉRATION

Ce plan s'inscrit dans la politique de déploiement de l'actionnariat salarié de Valeo, tant en France qu'à l'international, afin d'associer les salariés aux résultats et au développement du Groupe.

#### CADRE DE L'OPÉRATION – TITRES OFFERTS

L'offre est réalisée en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe (PEG) et du Plan d'Épargne de Groupe International (PEGI) de Valeo. La souscription des actions est mise en œuvre en application de la 24<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2021. Les souscripteurs à l'international bénéficieront d'une attribution gratuite d'actions réalisée sur le fondement de la 25<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2021.

L'offre de souscription d'actions porte sur un montant maximum de 1 200 000 actions Valeo, d'une valeur nominale de 1 euro par action.

Les actions porteront jouissance courante et seront entièrement assimilées aux actions existantes dès leur émission.

## **MODALITÉS DE SOUSCRIPTION**

### **Bénéficiaires de l'offre**

L'offre est ouverte aux salariés ayant une ancienneté d'au moins trois mois, acquise de manière consécutive ou non, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le dernier jour de la période de souscription avec une société du Groupe Valeo adhérente au PEG ou au PEGI, selon le cas. L'offre est déployée sur le périmètre composé de pays suivants : France, Allemagne, Belgique, Brésil, Chine, Corée du Sud, Egypte, Espagne, Etats-Unis, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Malaisie, Mexique, Pologne, République tchèque, Roumanie, Thaïlande et Turquie.

L'offre est également ouverte en France aux anciens salariés retraités et pré-retraités ayant conservé des avoirs dans le PEG depuis leur départ du Groupe.

### **Formule de souscription**

Les salariés pourront souscrire les actions soit par l'intermédiaire du fonds commun de placement d'entreprise

« Shares4U Relais 2022 » ayant vocation à fusionner dans le FCPE « Valeorizon » après accord du Conseil de surveillance du FCPE et agrément de l'AMF, soit dans certains pays, par souscription d'actions en direct. L'investissement du salarié suivra l'évolution du cours de l'action Valeo, à la hausse comme à la baisse.

La souscription des actions permet aux salariés souscrivant dans le cadre du PEG de bénéficier d'un abondement de leur employeur.

En dehors de la France, les salariés se verront attribuer des actions gratuites conditionnelles régies par le règlement du plan arrêté par la Société. Les actions attribuées gratuitement sont des actions existantes de Valeo rachetées par la Société.

### **Mode de conservation des actions – Exercice des droits de vote**

La souscription est réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou, dans certains pays, en actionnariat direct.

Les droits de vote afférents aux titres détenus dans les FCPE seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE.

Les droits de vote afférents aux titres détenus en direct seront exercés par le souscripteur.

### **Prix de souscription**

Le prix de souscription a été fixé le 16 septembre 2022 à **15.17 euros**. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Valeo sur les 20 séances de bourse entre le 19 août 2022 et le 15 septembre 2022, inclus, après application d'une décote de 20 %.

### **Période de souscription**

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'offre du 19 septembre 2022 (inclus) au 7 octobre 2022 (inclus).

### **Indisponibilité**

Sous réserve d'aménagements prévus pour certains pays, les parts de FCPE ainsi que les actions souscrites en direct seront bloquées sur une période d'environ 5 ans tel que prévu par le PEG (jusqu'au 31 mai 2027 inclus) et le PEGI (jusqu'au 30 juin 2027 inclus, et pour la Belgique jusqu'au 17 novembre 2027 inclus), sauf survenance de l'un des cas de déblocage anticipé prévus par les articles



L. 3332-25 et R. 3324-22 du Code du travail, et tels qu'applicables dans les différents pays de déploiement de l'offre.

### **AUGMENTATION DE CAPITAL ET COTATION DES ACTIONS**

L'augmentation du capital et la livraison des actions Valeo dans le cadre de l'offre devraient intervenir le 17 novembre 2022. Une demande de cotation des actions Valeo émises dans le cadre de la présente offre sur Euronext Paris sera effectuée dès que possible après l'augmentation de capital sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

### **MENTION SPÉCIFIQUE**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour la souscription d'actions Valeo.

L'offre est strictement réservée aux bénéficiaires mentionnés dans ce communiqué et sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre. Les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au *Securities Act* des Etats-Unis de 1933 ou aux lois de tout Etat ou territoire des Etats-Unis.

Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

### **CONTACT**

Pour toute question relative à l'offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur responsable ressources humaines et/ou à toute autre personne tel qu'indiquée dans les documents relatifs à l'offre mis à leur disposition.